

mag'AGGLO06

JUIN 2017

MEUSE
GRAND
SUD
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse

À DÉCOUVRIR

Budget 2017

P18-19



COMMUNE
LONGEAUX
P06



L'AGGLO
À VOS CÔTÉS
**CISPD :
SÉCURITÉ ET
PRÉVENTION**
P16-17



À DÉCOUVRIR
**LE TRI
SÉLECTIF**
P21

édito



 **Une agglomération
en mouvement**

Malgré la loi NOTRe qui est venue bousculer notre paysage administratif en semant le doute, voire l'amertume, chez les élu(e)s, la Communauté d'Agglomération est en mouvement sur son territoire et de nombreuses ambitions se concrétisent :

- Transfert des équipements linéens : crèche, bibliothèque, école de musique, camping et relais nautique, gymnase Vernet.
- Reprise en régie de la piscine de Ligny-en-Barrois.
- Rapprochement avec la COPARY en vue d'une fusion à court ou moyen terme.
- Projet d'aménagement de la RN 135 à l'horizon 2018.
- Montage juridique de la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un nouvel EHPAD.
- Harmonisation du prix de l'eau sur sept ans.
- Déploiement de la fibre optique

...
Ce sont autant d'initiatives qui contribueront à renforcer la cohérence d'un territoire qui continue de souffrir de difficultés économiques qui plombent les résultats de certaines entreprises. À cela s'ajoute le prélèvement de l'État qui atteindra, en cumul et au détriment du budget de l'agglomération, la somme de 2,5 M€ sur 4 années. Cette conjoncture défavorable doit, plus que jamais, nous aiguillonner à opter pour des choix réalistes, avec en ligne de mire leur nécessaire adéquation avec les attentes d'administré(e)s qui restent profondément attaché(e)s au maintien du pouvoir de décision de leurs mairies (fiscalité, urbanisme, habitat...). Au-delà des synergies communautaires qui se mettent en place, la vraie gageure va consister à réaliser toutes ces coopérations, en veillant à garantir la place et le rôle de toutes nos communes.

Gérald MICHEL,
Maire de Savonnières-devant-Bar
Conseiller communautaire

sommaire



07

ILS FONT L'AGGLO

Meuse Grand Sud est aussi sur le digital

08

ILS FONT L'AGGLO

Économique

10

ILS FONT L'AGGLO

Résidence Autonomie



12

L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Un territoire mutualisé
vers plus de solidarité

14

L'AGGLO À VOS CÔTÉS


Fonds de concours,
un outil de développement

22

À DÉCOUVRIR

Un rêve devenu passion

mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud - 12, rue Lapique 55000 BAR LE DUC **DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Bertrand PANCHER, Député - Président de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS :** Sylvain GILLET ; Lucien REIGNIER ; Service communication (Sévim TURAN - communication@meusegrandsud.fr), et les services **PHOTOS :** Guillaume Ramon, service communautaire, Jean-Noël Portmann, Ville de Ligny en Barrois - François Guillaume, Sébastien Archetti **CRÉATION GRAPHIQUE :**  scoop communication **IMPRESSION :** NovaPrint **DÉPÔT LÉGAL N° ISSN :** 2270-2679 - à parution **DISTRIBUTION :** Chantier d'Insertion du CIAS





LIGNY-EN-BARROIS

04 JUIN

3^e édition de la course de caisses à savon « À fond la caisse »

Cette année, la piste a été élargie et rallongée : 900 mètres de descente, dos-d'âne, obstacles. Environ une trentaine de pilotes s'est disputée la victoire !



GIVRAUVAL

LA PENTECÔTE, SAMEDI 3, DIMANCHE 4 ET LUNDI 5 JUIN 2017 « 80 artisans d'art créent » au Moulin de Givrauval

Pour la 33^e année consécutive, 80 artisans d'art et artistes issus de la France, de Belgique et d'Allemagne pour exposer leurs créations au Moulin de Givrauval sur le thème de la Lune. Experts dans le travail des matières nobles, ils ont fait la démonstration de leur savoir-faire et ont fait naître des créations originales.



BAR-LE-DUC

SAMEDI 8 AVRIL 2017

2^e édition de la fête du Printemps (parc de l'hôtel de Ville)

Un événement interculturel et intergénérationnel qui se veut convivial et familial. Tout au long de la journée, plusieurs compagnies et ateliers ont animé le parc à travers des spectacles, des balades, des contes, des activités manuelles, etc.



Animation-Prévention

Collecte déchets électriques et électroniques
 classe ULIS Edmond LAGUERRE

BAR-LE-DUC

Équipe féminine de Rugby

Depuis 2016, le Rugby Club de Bar-le-Duc a créé sa section féminine. Et une petite vingtaine de mordues du ballon ovale ont rejoint les rangs de la section. L'ambition de cette équipe féminine est de s'inscrire en championnat dès la saison 2017-2018 en rugby à VII avec l'objectif à moyen terme de rejoindre le rugby à XV. Pour rejoindre l'équipe, contactez les entraîneurs : Ludo : 06 14 23 06 65 et Romain : 06 12 68 11 29.



LONGEAUX

Village à la croisée des chemins entre Omain et Saulx

Longeaux est un petit village situé dans la vallée de l'Omain. La commune compte 243 habitants nommés les Longeviciens.

La commune a de multiples charmes de par sa situation géographique, elle est à 4 km de Ligny-en-Barrois, à un quart d'heure de Bar-le-Duc, à une demi-heure de Saint-Dizier et à trois quarts d'heure de Nancy. Mais aussi par son environnement riche : la commune est entourée de 36 hectares de bois adossés à la forêt domaniale de Ligny-en-Barrois, Longeaux est affiliée à un syndicat forestier avec les communes voisines. Tous ces éléments permettent de donner un cadre de vie agréable avec un site vallonné. D'ailleurs, les cyclo-touristes empruntent la voie verte via le canal de la Marne au Rhin pour rejoindre Gondrecourt ou Bar-le-Duc en toute sécurité.

Autre composante importante, l'école. La commune a rejoint le Syndicat intercommunal scolaire du Haut Barrois avec Nantois, Naix-aux-Forges, Givrauval et Menaucourt pour la gestion de l'école située à Givrauval. L'école est moderne avec un équipement tout numérique pour le confort des enfants. Et pour faciliter le quotidien des familles, il y a aussi une garderie ouverte de 7h à 18h15.

LES ASSOCIATIONS

Les associations, incontournables dans la vie d'une commune, sont particulièrement vives à Longeaux. La commune compte :

- l'association des Compagnons de Saint-Gengoult qui organise la brocante, la chasse aux œufs, le 14 Juillet, la fête du Beaujolais...
- le club des Cyclo-amateurs de Longeaux, association vieille de 40 ans,
- l'ACCA communale exerce son droit de chasse sur son territoire.

Ces associations existent grâce à la volonté des bénévoles. Par leur travail et leur disponibilité, ceux-ci œuvrent toute l'année pour proposer des manifestations de qualité pour animer la vie communale. En 2017, la commune disposera d'une salle communale.

LE PATRIMOINE

Autre point fort, la commune dispose d'un patrimoine riche. Un des monuments emblématiques est l'église Saint-Gengoult initialement édifiée au XIII^e siècle et ensuite fortifiée aux XV^e et XVI^e siècles. Elle est équipée de fenêtres de tir, meurtrières et archères, possédant un escalier qui permet depuis la nef d'accéder directement à deux salles refuges. Le nettoyage récent a permis de mettre au jour deux peintures murales : l'une représentant un moine vêtu de sa bure (saint Irénée de Lyon), et l'autre représentant un évêque surmontant un dragon. Mais aussi, le lavoir, rue des Comtes de Cholet, date de fin Louis XV et fut construit sous la direction de Nicolas, conducteur des Ponts et Chaussées de Bar-le-Duc. Il est recouvert de tuiles violons typiques du Sud meusien et du nord des Vosges. Le monument le plus impressionnant, notamment par son histoire, est le manoir des comtes de Cholet au centre du village. Il date du XV^e siècle, c'est une propriété de 1,5 hectare qui a servi de colonie de vacances jusqu'en 1990. Elle est entourée de douves et comporte une magnifique cave voûtée. Également le château d'Emerson s'impose au cœur du village, il date de 1628 et fut créé par le chevalier d'Emerson, gentilhomme irlandais qui a épousé une fille du



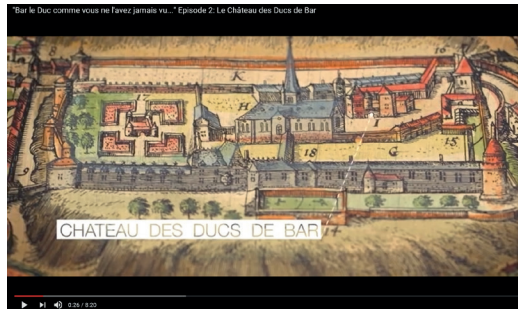
comte de Luxembourg, de Ligny-en-Barrois. Celui-ci a donné en dot à son gendre la châtellerie de Longeaux. Enfin, au cimetière communal, il y a la tombe des comtes de Cholet, seigneurs des lieux dès le XIV^e siècle, André de Cholet, chevalier, et Jean III, seigneur de Longeaux et Oëy.

Activités artisanales et commerciales

Longeaux a des artisans commerçants sur son territoire, notamment :

- Taxi : ASCL Taxi, Alexis Magot, 16, rue des Comtes de Cholet
- Fruits : Les Vergers de Clara, Christophe Louvet, 9, rue des Pressoirs
- Maçonnerie : Thyriot EURL, Jean-Louis Thyriot, 17, rue des Comtes de Cholet
- Maçonnerie : Achard SARL, Willy Achard, 18, rue du Poncelot
- Gîtes rural (4 étoiles, 3 épis) : le Gîte d'Elliot, Marie-Laure et Christophe Louvet, 19, rue Jean-Baptiste Gillon
- Coiffure : Atelier coiffure – Julie et Magalie, 13, rue du Général de Gaulle.

Et un agriculteur réside sur la commune, spécialisé en céréales et viandes.



Meuse Grand Sud est aussi sur le digital

Aujourd'hui, être présent sur différents supports de communication est un choix évident que d'autres collectivités ont déjà fait. Consciente de l'évolution des pratiques, la CA Meuse Grand Sud renforce sa communication digitale pour élargir et renforcer sa présence sur la Toile.

UNE ÉVOLUTION INÉVITABLE...

La communication digitale est devenue une composante essentielle du marketing territorial. Les institutions sont présentes sur la Toile pour vanter les mérites de leur territoire mais aussi pour suivre la tendance en utilisant le média numérique, comme YouTube, pour désenclaver leur territoire et booster leur image. C'est un outil couramment utilisé pour attirer des habitants, des touristes, des entreprises ou encore des investisseurs. Autre avantage, c'est un outil avec un coût moindre par rapport aux supports papier. Enfin, c'est surtout un choix stratégique de communication qui va permettre de toucher un public plus large car le digital n'a pas de frontière.

Dans cette logique, la CA Meuse Grand Sud a décidé d'être présente sur la chaîne YouTube avec les mêmes objectifs que les « grandes collectivités », c'est-à-dire mettre en avant son patrimoine, sa richesse, ses atouts... Nous « avons tout d'un grand territoire », les ingrédients culturels, économiques, touristiques, et bien d'autres, sont là. Bien évidemment, c'est à nous de mettre en avant notre savoir-faire au plus grand nombre, notamment avec la présentation des métiers de la collectivité comme le travail des ripeurs. Mais aussi faire découvrir nos atouts sur le plan patrimonial, culturel..., et surtout donner envie aux novices de venir découvrir notre territoire. Et pour susciter l'envie, il suffit de laisser parler l'image qui vous transporte au cœur des monuments et créer une émotion d'émerveillement. La vidéo, c'est magique.

YOUTUBE, DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

C'est un réseau social que nous pouvons voir comme une grande vidéothèque classique avec un espace de

discussion placé sous la vidéo. Les vidéos peuvent également être partagées. Comme la majorité des internautes, la CA Meuse Grand Sud est présente sur les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Instagram. Et la diffusion de vidéos peut amener la discussion avec les internautes.

LES VIDÉOS EN LIGNE...

Peut-être avez-vous déjà visionné sur les réseaux sociaux ou sur le site Internet les différentes vidéos sur le territoire. En 2016, la collectivité a demandé à Guillaume Ramon de réaliser une série de documentaires sur différents sujets. Une série de documentaires que vous pouvez visionner si ce n'est déjà fait, ou revoir, a été réalisée de manière à faire découvrir pour certains ou redécouvrir pour d'autres le patrimoine exceptionnel dont nous disposons. Des vidéos qui ont un succès fou avec plus de 60 000 vues sur YouTube et Vimeo. Pour la suite, nous allons poursuivre nos tournages en proposant d'autres sujets sur nos métiers, avec l'ambition de mettre les femmes et hommes au cœur des reportages.



En flashant ce QR Code, vous avez à votre disposition ces quelques courts-métrages.



LES ARTISANS AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ

Le comité de rédaction a décidé de mettre en exergue deux artisans responsables de petites structures et ainsi permettre de mettre en valeur leur travail et vous faire découvrir des entités à dimension humaine.

Le dénominateur commun de ces deux entités est l'effectif puisque l'une compte deux associés et l'autre un gérant salarié et un apprenti.

B&P Énergie est implantée à Tronville-en Barrois et la SARL JJP à Nançois-sur-Ornain. À ce propos, j'ouvre une rapide parenthèse, le comité de rédaction a une pensée très amicale pour nos amis salariés de Sodétal qui traversent une période particulièrement difficile. Nous leurs souhaitons qu'une solution pérenne puisse être trouvée et qu'ils puissent travailler dans une totale sérénité. Dès que leur activité aura repris, le comité de rédaction leur rendra visite afin de réaliser un article.



B&P Énergie est spécialisée dans le chauffage toutes énergies et la plomberie et représentée par Frédéric Bebiano.

La SARL JJP a été créée par MM. Grégory Hache et Daniel Thuot le 12 février 2004 à la suite de la disparition brutale de leur patron, M. Jean-Jacques Poette.

Grégory Hache dirige seul l'entreprise, depuis le départ en retraite de

son associé début 2009, et le siège social est situé à Nançois-sur-Ornain.

BONJOUR À TOUS LES DEUX, QUE POUVEZ-VOUS NOUS DIRE SUR VOS SOCIÉTÉS ?

JJP : Je (Grégory Hache, ndlr) dirige seul l'entreprise depuis le départ en retraite de mon associé début 2009.

B&P Énergie : Précédemment, ils travaillaient dans une structure plus importante puis ils ont décidé de franchir le cap en 2008 en se « mettant à leur compte ».

EST-CE QUE CELA A ÉTÉ UN RÊVE QUI SE RÉALISAIT ?

JJP : Oui, avec parfois des nuits très

courtes ou des insomnies... mais beaucoup d'adrénaline.

B&P Énergie : Oui, même si cela est parfois difficile de concilier la vie professionnelle et la vie privée !

PARLEZ-NOUS DE VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

JJP : L'activité de l'entreprise est spécialisée dans les revêtements des sols, des murs, de la chape auto-lissante, de la pose de dalles sur plots mais aussi de création de salles de bains.

Je travaille souvent en partenariat avec d'autres collègues artisans tels que maçons, plombiers, plâtriers, peintres, cuisinistes, avec qui nous formons une bonne équipe en raison



La finalité réside dans la satisfaction du client et la fierté de ma réalisation effectuée.



de notre bonne entente.

B&P Énergie : Notre cœur de métier est bien évidemment le chauffage et la plomberie mais aussi la climatisation, la pompe à chaleur, etc.

QUELS SONT VOS CLIENTS ?

« Les 2 répondent en même temps »
Nos sociétés comptent de nombreux clients, parmi eux des particuliers, des institutionnels, des collectivités...

QUEL EST VOTRE RAYON D'ACTION ?

JJP : Un rayon d'environ 100 km.

B&P Énergie : Depuis quelques années, on doit parfois aller travailler dans d'autres départements, en l'occurrence en Meurthe-et-Moselle et Haute-Marne.

QUELLE EST VOTRE VOLONTÉ VIS-À-VIS DE VOS CLIENTS ?

JJP : Tous les chantiers ne se ressemblent pas et l'écoute du client ainsi que le respect des plannings restent primordiaux dans mon activité. La finalité réside dans la satisfaction du client et la fierté de ma réalisation effectuée.

B&P Énergie : Donner satisfaction à nos clients mais aussi répondre à toute sollicitation, en particulier les SAV qui ne choisissent pas leur jour et leur férié... Comment voulez-vous faire lorsqu'une chaudière tombe en panne en hiver et que le foyer compte soit des personnes âgées, soit des enfants en bas âge ?... Vous intervenez.

À DES JEUNES EN SCOLARITÉ, EST-CE QUE VOUS LEUR RECOMMANDERIEZ VOS PROFESSIONS ?

JJP : Oui, depuis octobre 2016, la SARL JJP accueille un apprenti carreleur afin de pérenniser ce métier. Je suis également sollicité pour accueillir des stagiaires sur une courte durée dans le cadre d'une formation de découverte du métier.

B&P Énergie : Oui, comme Greg, nous envisageons de prendre un apprenti pour assurer la relève !

Merci à vous deux pour votre participation et bonne continuation !



À SAVOIR

Pour toutes les personnes intéressées qui souhaiteraient avoir les coordonnées de ces professionnels, elles peuvent s'adresser à la chambre de métiers et de l'artisanat.





RÉSIDENCE AUTONOMIE

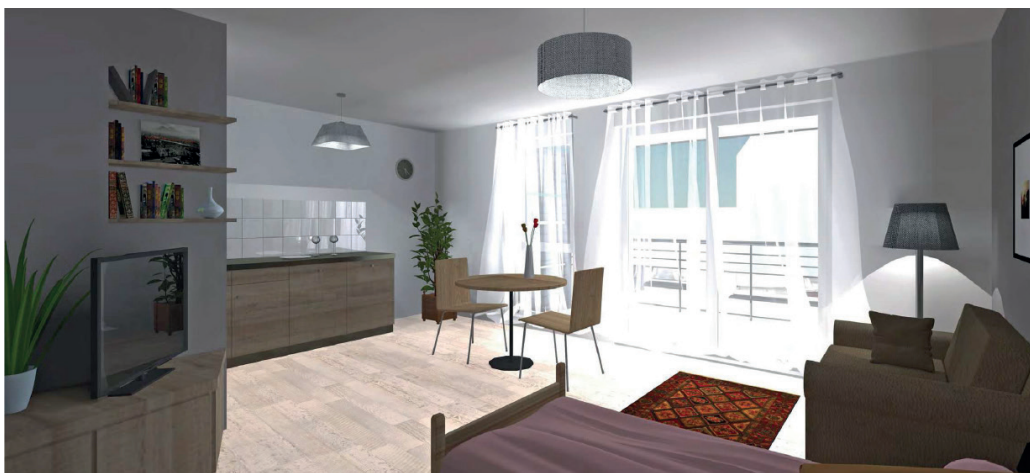
L'agglomération au service des personnes âgées

Le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) de la Communauté d'Agglomération a pour projet la construction d'une résidence autonomie, une structure adaptée aux besoins des personnes âgées.

Le projet est porté par le CIAS de la Communauté d'Agglomération, gestionnaire du foyer logements pour personnes âgées autonomes, les Coquillottes. Désormais dénommées **résidences autonomie**, ces structures ont vocation à proposer des petits logements adaptés aux

personnes âgées, une sécurisation et des services.

Le souhait des décideurs est d'offrir un équipement moderne, adapté, accessible, en plein centre-ville de Barle-Duc. Pour cette raison, le CIAS a entrepris la construction d'un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins actuels des personnes. La construction du projet a été confiée à ICADE Promotion en tant que maître d'ouvrage et à l'architecte Michel Klein. Le CIAS sera, comme actuellement, locataire du bâtiment. Le projet porté par le CIAS de l'agglomération a une vocation d'intérêt général et conserve une gestion publique. Son fonctionnement ne requiert pas de compensation financière de l'agglomération, il est équilibré par le paiement des loyers des résidents.



POUR QUEL PUBLIC ?

La vocation de la résidence autonomie est d'accueillir des personnes



INTERVIEW DE DANIELLE BOUVIER

Vice Présidente, Action sociale Politique de la Ville,
Prévention de la délinquance

« Ce projet répond à un besoin reconnu et conforté dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Le CIAS est parfaitement dans le mouvement actuel et maîtrise un concept qui fait ses preuves partout en France. Il tient à rester le gestionnaire et maintient le même niveau de service. Nous sommes fiers de ce projet innovant qui démontre la capacité de la Communauté d'Agglomération à mettre en place des services de qualité pour tous les habitants. Il fait l'unanimité et je remercie la Ville de Bar-le-Duc, le GIP Objectif Meuse et la CARSAT Nord-Est pour leur soutien matériel et financier. Je suis certaine que nos aînés y seront très bien. La preuve, le CIAS reçoit déjà de nombreuses demandes d'admission alors que le bâtiment n'est pas encore sorti de terre. »

âgées qui veulent se sentir chez elles, en sécurité et sans avoir à entretenir une maison. La résidence permet de rompre l'isolement des personnes, et sa présence en centre-ville donne accès à tous les services.

Elle est destinée aux personnes de plus de 60 ans, autonomes dans la vie quotidienne. Chaque résident apporte son propre mobilier et ses affaires personnelles.

Toutefois, la priorité est donnée aux résidents actuels pour intégrer le nouveau bâtiment et une liste d'attente est déjà en place.

COMMENT VA FONCTIONNER LA RÉSIDENCE AUTONOMIE ?

Chaque résident paiera un loyer qui comprendra la location du logement, les charges, l'eau, le chauffage, la présence de personnel et des services. Toutefois, le loyer ouvrira des droits à l'APL.

La présence de personnel est assurée 12h par jour et une astreinte de nuit permet de répondre aux urgences. Une responsable d'établissement assure la gestion, les questions du quotidien et assure la relation avec les résidents...

Le CIAS propose un service de repas tous les midis et de nombreuses animations de tous types.

Chaque résident est libre d'aller et venir à sa guise et de profiter des équipements collectifs et des services.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

- Situé à l'angle des rues Joblot et Gambetta à Bar-le-Duc.
- 62 appartements : 56 T1 bis de 35 m² et 6 T2 de 47 m².
- Bâtiments en rez-de-chaussée + 2 étages.
- Emprise close et contrôles d'accès.
- Places de parking sur le site pour les résidents, le personnel, les visiteurs et les services extérieurs.

- Espaces verts.
- Balcon à chaque appartement.
- Salle de réunion ouverte au prêt à des personnes extérieures.
- Salles d'animation.
- Bâtiment passif, économies d'énergie.
- Bâtiment entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (accès, communs, salle de bains...).

LE CALENDRIER

Travaux en cours pour une durée de 18 mois, la réception est prévue en octobre 2018 et le déménagement des résidents avant la fin de l'année 2018.

FINANCEMENT DU PROJET

- 6,4 millions d'euros au total.
- Subventions : 2,4 millions d'euros du GIP Objectif Meuse et 245 000 € de la Ville de Bar-le-Duc qui a cédé en plus à l'euro symbolique le terrain de la caserne des pompiers.
- Prêt à taux zéro de la CARSAT du Nord-Est de 450 000 €.



CONTACT

Nathalie Mathieu : 03 29 79 40 02
foyer.logements.coquillottes@cias.
meusegrandsud.fr

Maître d'ouvrage
ICADE



Gestionnaire
CIAS



En partenariat avec



Avec les participations de



Un territoire mutualisé vers plus de solidarité

Dans le cadre général de la réforme territoriale, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) d'août 2015 impose d'ici à 2020 une série de transferts de compétences des communes vers l'intercommunalité. La montée en puissance de l'intercommunalité est réelle. Mais les communes demeurent plus que jamais au cœur du système. Dans ce numéro, nous faisons état des derniers transferts de compétences de Meuse Grand Sud.

DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS

La CA Meuse Grand Sud a lancé le processus de transfert depuis 2012. Et depuis, de nombreux équipements comme la piscine de Bar-le-Duc ont été transférés vers l'agglo. Il paraît logique que le territoire intercommunal, partagé par les habitants dans leurs pratiques, soit aussi géré de manière partagée.

Les communes disposent d'équipements répondant à un besoin intercommunal, c'est-à-dire aux besoins à la fois actuels et à venir des populations. Le transfert de ces équipements des communes vers la CA Meuse Grand Sud est aussi la traduction d'un projet commun des élus sur l'avenir et les enjeux de notre territoire. Les communes ont le choix de transférer ou non leurs équipements vers l'agglo, il n'est nullement imposé aux parties.

Toutefois, le transfert des équipements communaux vers l'agglo permet de bénéficier d'une augmentation de DGF (dotation globale de fonctionnement) de la part de l'État. Dans un contexte où la DGF est plutôt à la baisse, ce n'est pas négligeable.



LES CRITÈRES DES CHOIX DES ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS

Le choix n'est pas anodin, les équipements concernés doivent répondre à un besoin local tout en renforçant le niveau de service. Exemples de certains critères de choix :

- **Équipements sportifs :**
 - Accueil d'élèves du second degré : les collèges et lycées recrutent hors des limites communales.
 - Accueil de pratiques compétitives de niveau départemental à national.
 - Accueil de clubs dont la majorité des adhérents est extracommunale.
- **Équipements du champ social et culturel :**
 - Accueil d'une majorité d'usagers ne résidant pas sur la commune d'implantation.

DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS :

- **Stade de la Côte Sainte-Catherine :** comprenant 1 terrain de football en herbe, 1 stabilisé, 3 courts de tennis couverts, 4 courts en terre battue, un terrain de rugby et diverses aires de jeux. Un projet est en cours, initié par la Ville de Bar-le-Duc, pour un montant de 4 M€, en vue de créer un complexe dédié au tennis comprenant 4 courts couverts + 4 courts en terre battue, ainsi que les équipements annexes (club-house, vestiaires, sanitaires).



- **Stade Jean Bernard :** comprenant 3 terrains de football (2 en herbe et 1 stabilisé), 1 stade d'athlétisme permettant des compétitions de niveau national. La Ville de Bar-le-Duc a initié un projet de création d'un terrain de

football synthétique, en remplacement du terrain stabilisé, la reprise complète du terrain d'honneur avec implantation d'un éclairage, pour un montant total de 2 M€ HT.



Pour ces deux projets, la Ville de Bar-le-Duc assurera le financement de la part résiduelle, après subventions.

- **Gymnase Côte Sainte-Catherine :** il conserve sa vocation mixte entre l'accueil des scolaires et des clubs locaux.
- **Gymnase Bradfer :** constitué d'une grande salle, d'un dojo et d'une salle d'escrime. Pratiques sportives compétitives (escrime, judo, karaté, handball) et de loisirs (idem + gym volontaire et autres arts martiaux).
- **Gymnase communal de Tronville-en-Barrois :** constitué d'une grande salle et d'un dojo.



- **Gymnase Gilbert Vernet, à Ligny-en-Barrois :** constitué d'une grande salle. Accueil des élèves du collège voisin. Pratiques sportives compétitives (tir à l'arc) et de loisirs (tennis, tir à l'arc, sports collectifs).
- **Crèche « Les Mimosas », à Ligny-en-Barrois,** la structure est agréée pour 45 places, il n'y a aucun changement pour les habitants : pas de change-

ment sur le nombre de places, ni sur les tarifs, ni sur les horaires, ni sur le fonctionnement.

- **Médiathèque Jeanne Ancelet-Hustache, à Ligny-en-Barrois** (800 inscrits – 2 800 à la médiathèque de Bar-le-Duc). 17 000 ouvrages mis à disposition du public. Nombreuses animations à destination de tous les publics. Le bâtiment a bénéficié d'une requalification récente.
- **École de musique de Ligny-en-Barrois** : l'équipe pédagogique est la même qu'au CIM. Direction de l'école de musique assurée par le directeur du CIM. 105 élèves (370 pour le CIM).
- **Camping municipal Le Chartel, à Ligny-en-Barrois**. Établissement rénové, classé 2*.



- **Relais nautique et aire de camping-cars**, équipements de qualité, implantés dans un environnement apprécié (proximité de la RN 4 pour le camping et l'aire de camping-cars), calme, label « Village étape », proximité immédiate du centre-ville.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER POUR LES USAGERS ?

Rien, hormis l'en-tête des factures pour les équipements concernés par une tarification. La commune est déchargée de la gestion au quotidien, même si elle peut s'impliquer dans les choix stratégiques, via une commission *ad hoc*. Au niveau des équipements sportifs, la répartition des créneaux se fait toujours au niveau communal, en lien avec l'OMS lorsqu'il existe.

La CA travaille sur une harmonisation des tarifs, tenant compte d'éventuelles spécificités locales, notamment au niveau de l'offre de service.

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE À NOTRE IMAGE...

Dans un avenir proche, il n'y a pas de changement mais à plus long

terme, notamment pour la crèche, les échanges de pratiques entre les agents des structures barisiennes et ceux de la structure linéenne vont renforcer encore les réflexions pour apporter la meilleure réponse possible aux besoins des parents et des enfants. À noter : sous réserve des places disponibles, les parents des Mimosas pourront demander à ce que leur enfant soit accueilli sur une structure barisienne lors de la fermeture de celle de Ligny pendant les vacances.

La montée en puissance de la CA Meuse Grand Sud est profitable à tous mais les communes demeurent plus que jamais au cœur du système. Quand les citoyens ont besoin d'un renseignement, ils vont à la mairie. Celle-ci reste un lieu emblématique. La mutualisation de nos équipements est une manière à la fois de préserver nos services et de sauvegarder la plénitude de chacun.

La collectivité va plus loin avec pour projet le transfert de la compétence « enseignement du 1^{er} degré », qui a été abordé à plusieurs reprises et pourrait faire l'objet d'une étude commune avec la COPARY. En cas d'accord de tous les protagonistes (communes, syndicats intercommunaux scolaires, EPCI), ce transfert aboutirait au mieux en 2019.



Questions

à M. Rylko, Maire de Ligny-en-Barrois et 1^{er} Vice-Président à la CA Meuse Grand Sud

POURQUOI LE TRANSFERT DE VOS ÉQUIPEMENTS ?

Ligny-en-Barrois est une commune centrale qui rassemble les usagers des communes aux alentours, pour cette raison il était logique de partager ses équipements.

En exemple, nous avons toujours eu les enfants des communes de Givrauval ou de Velaines à la crèche Les Mimosas. C'est aussi un transfert des coûts vers l'agglo, la gestion a un coût important dans le budget. Et avec la baisse des dotations de l'État, nous n'avons plus le choix, il faut mutualiser pour conserver nos équipements, nos services.

POURQUOI MAINTENANT ?

Après le changement de municipalité en tant qu'élu, j'ai pris un laps de temps de réflexion pour procéder aux transferts. Bien que je ne sois pas hostile au principe. J'ai voulu apprécier les conditions des transferts, c'est-à-dire comprendre et négocier les conditions, par exemple conserver les horaires d'ouverture, l'organisation des services, etc., et avoir une analyse complète sur l'aspect financier. Nous avons fait le bon choix et dans l'intérêt des Linéens.

QUELS SONT LES CHANGEMENTS POUR LES LINÉENS ?

Rien. Les Linéens ont toujours accès à leurs services mais aux conditions avantageuses de l'agglo, par exemple, avoir une offre culturelle plus importante, des activités plus larges...

RAPPEL DES COMPÉTENCES DE MEUSE GRAND SUD

LES « COMPÉTENCES OBLIGATOIRES »

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

LES « COMPÉTENCES OPTIONNELLES »

- Assainissement des eaux usées
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

LES « COMPÉTENCES FACULTATIVES »

- En lien avec le développement économique
- En lien avec l'aménagement de l'espace
- En lien avec la protection de l'environnement
- En lien avec l'attractivité du territoire communautaire
- En lien avec la sécurité, la tranquillité et la salubrité
- En lien avec l'action sociale d'intérêt communautaire

Pour plus de détails sur les compétences de l'agglo
www.meusegrandsud.fr

Fonds de concours : un outil pour le développement d'un territoire



Depuis 2008, la CA Meuse Grand Sud attribue des aides financières aux communes membres dans la réalisation de certains travaux grâce à l'attribution de fonds de concours.

LE FONDS DE CONCOURS, C'EST QUOI ?

Le fond de concours est une aide financière que la CA Meuse Grand Sud a la possibilité de verser aux communes membres, après accords exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et du conseil municipal de la commune concernée. L'objectif de ce dispositif est de permettre de financer un équipement qui relève à la fois de la volonté communale mais également des objectifs intercommunaux.

Le dispositif existe depuis 2008, au démarrage la collectivité finançait les projets à partir de ses fonds propres dont le montant total annuel était de 80 000 €.

Depuis 2015, la collectivité ne fait plus appel à ses fonds propres pour la simple raison qu'elle bénéficie d'une subvention du GIP Objectif Meuse pour l'aide aux projets d'investissement. C'est cette subvention que la CA reverse aux communes membres selon les demandes et les besoins de chacun.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF

L'attribution du fonds de concours fait systématiquement l'objet d'une délibération du Conseil communautaire. Et pour plus de transparence, la Communauté d'Agglomération a mis en place un

règlement intérieur qui définit les conditions d'éligibilité des projets qui doivent s'inscrire dans l'un des cinq domaines ci-dessous :

- La création ou le développement d'équipement économique n'entrant pas dans le champ de compétences de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud,
- La création et le renforcement d'équipements sportifs et d'aires de jeux de plein air,
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine,
- L'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite,
- Les opérations de maîtrise de l'énergie.

À noter

Seuls les dossiers sous maîtrise d'ouvrage communale peuvent être soutenus. Et ne sont prises en compte que les dépenses relatives à l'investissement.

LE FONDS DE CONCOURS INTÉRESSE TOUTES LES COMMUNES

Effectivement, l'outil intéresse les communes, quelle que soit la taille, le besoin de financement est identique. Toutefois, les élus ont fixé le montant des aides en fonction de la taille de la commune :

- Pour les communes de 0 à 500 habitants, le montant maximum est de 40 000 €.
- Pour les communes de 501 à 1 000 habitants, le montant maximum est de 30 000 €.
- Pour les communes supérieures à 1 001 habitants, le montant maximum est de 20 000 €.

LES PROJETS RÉALISÉS

Le dispositif a permis aux communes de la CA Meuse Grand Sud de mettre en œuvre de nombreux projets (voir tableau ci-dessous). Depuis la mise en place du fonds de concours, 868 630 € ont été attribués permettant la réalisation de 8 169 452 € (HT) de travaux.

Fonds de concours 2016

COMMUNE	PROJET	MONTANT DU PROJET HT	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
Loisey	Accessibilité de l'église Saint-Rémi	13 241,96 €	3 310,49 €
Chardogne	Accessibilité de l'église	74 934,75 €	14 986,95 €
Chardogne	Aménagement de la salle intergénérationnelle	191 849,41 €	20 941,28 €
Chanteraine	Préservation de l'église de Morlaincourt	22 430 €	11 215 €
Culey	Aménagement d'un terrain de rencontre multigénérationnel avec équipements sportifs	260 686,52 €	40 000 €
Val-d'Ornain	Création d'un vestiaire de foot	252 850,44 €	25 285,04 €
Trémont-sur-Saulx	Accessibilité PMR de la mairie	53 071 €	7 960,65 €
Fains-Véel	Aménagement de l'office de la salle de la Verrerie	173 125 €	13 016,04 €
Resson	Rénovation thermique des bâtiments communaux	329 200 €	40 000 €
Longeville-en-Barrois	Construction d'une salle d'évolution péri- et extrascolaire	1 785 818 €	20 000 €
Tronville-en-Barrois	Accessibilité PMR de la mairie et agence postale	987 981,16 €	20 000 €
Velaines	Réhabilitation de l'église Saint-Rémi	151 812,90 €	10 000 €
Nantois	Réhabilitation d'un logement communal et de la mairie	14 646,18 €	7 323,09 €

Fonds de concours 2015

COMMUNE	PROJET	MONTANT DU PROJET HT	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
Naix-aux-Forges	Aménagement d'une aire de jeux	21860,10 €	6558,03 €
Nançois-sur-Ornain	Ravalement de la façade de l'église, accès PMR et aménagement paysager	166 690,20 €	40 000 €
Savonnières-devant-Bar	Réhabilitation d'un logement communal	120 728,50 €	13 124,30 €
Robert-Espagne	Réhabilitation de l'ancienne école	202 793,18 €	14 255,81 €
Val d'Ornain	Création d'un terrain multisports	71 367,67 €	16 500 €
Beurey-sur-Saulx	Restauration des bancs de l'église et du plancher	8 888 €	2 666,40 € (30 %)
Guerpont	Mise en valeur des vestiges de l'ancien pont	154 838,50 €	27 262,58 € (17,61 %)
Culey	Accessibilité aux PMR d'un bâtiment communal	157 235,57 €	15 429,71 € (9,81 %)



Interview

de Philippe Gérard,
Maire de Naix-aux-Forges,
Conseiller communautaire

QUEL EST LE CHANTIER QUE VOUS AVEZ RÉALISÉ ET POUR QUEL MONTANT ?

Nous avons terminé les travaux de notre aire de jeux commencés en 2009 pour un montant de 21 860,10 € HT.

COMMENT SE DÉROULE L'INSTRUCTION DU DOSSIER ?

La commission travaux a travaillé le sujet en réfléchissant en fonction de l'espace disponible aux types de jeux à installer. Ensuite, plusieurs fournisseurs ont été rencontrés afin d'établir des devis.

À partir des devis obtenus, nous avons monté plusieurs dossiers de demande de subventions, DETR, Région, fonds de concours, GIP. Les dossiers comportaient la description du projet avec l'impact attendu. Nous y avons joint un plan d'implantation, les dossiers techniques des jeux, le plan de financement et la délibération du conseil de demande de subvention.

Une fois les travaux terminés, toutes les factures ont été envoyées afin de percevoir les subventions sollicitées.

QUEL EST VOTRE BILAN ?

Le bilan est très positif malgré une lourdeur administrative que je trouve complexe pour ce type de projet qui concerne quelques équipements. En exemple, les délais s'allongent en attendant d'un passage du dossier dans une commission. Toutefois, je pense que le système peut être amélioré pour une meilleure efficacité pour tous.

Sécurité et tranquillité : la force du travail en réseau

La Communauté d'Agglomération pilote un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour améliorer la sécurité et la prévention de tous. C'est une instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité.

Contexte

Présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération, ou bien par la Vice-Présidente en charge de l'action sociale, le dispositif est composé de divers acteurs locaux de la sécurité et de la prévention. L'objectif principal est la mise en réseau des acteurs, qui, ensemble étudient des situations préoccupantes et recherchent collectivement des solutions, à court, moyen et long terme. C'est une instance plurielle, qui fonctionne en collaboration avec le secteur associatif, les services publics et les autorités locales, notamment le procureur de la République et le préfet.



Surveiller collectivement des situations préoccupantes et intervenir

Une réunion a lieu chaque mois dans une commune différente de l'agglomération avec des acteurs proches du terrain : policiers, gendarmes, maires et adjoints, professionnels du secteur associatif, personnels des établissements scolaires, travailleurs sociaux...

Lors des réunions, les participants partagent des informations sur divers sujets sensibles, en fonction de l'actualité du territoire : tensions ou conflits entre usagers risquant de dégénérer, situations présentant un risque pour la sécurité des personnes... Le point fort du CISPD, c'est la mise en commun de ces informations apportées par chacun de ses membres. Une fois regroupées, ces informations permettent de mieux comprendre les problèmes et par conséquent de mieux les traiter : quel professionnel est le mieux placé pour intervenir ? Faut-il agir sur le plan préventif ou répressif ?

Ce dialogue permanent entre professionnels, en lien avec les maires, est un moyen de choisir au cas par cas le meilleur mode d'intervention et d'assurer une coordination entre les services.

Exemple

L'adjointe au maire d'une commune signale qu'une habitante, M^{me} X, affirme être régulièrement menacée et agressée verbalement par son voisin, M. Y. Elle n'ose pas porter plainte par peur des représailles.

Lors du CISPD, un tour de table est effectué et chaque participant peut prendre la parole dans un cadre confidentiel. Généralement, l'examen d'un cas particulier comme celui-ci débute par une évaluation du sérieux et de l'urgence de la situation : quelqu'un connaît-il M^{me} X ou M. Y ? Un travailleur social est-il en contact avec l'un des deux ? Sont-ils connus de la police ou de la gendarmerie ? Globalement, que sait-on de leur profil ? Y a-t-il un risque de passage à l'acte ? Comment empêcher cela ?

Dans ce cas, par exemple, il pourra être proposé qu'un médiateur ou un travailleur social participant au CISPD prenne contact avec la plaignante. Plusieurs solutions seront alors possibles : une médiation et la recherche d'un terrain d'entente avec le voisin, ou bien un accompagnement vers un dépôt de plainte. L'évolution de la situation sera suivie par le CISPD jusqu'à ce que ses membres constatent qu'il n'y a plus de danger, par exemple si les deux parties se sont réconciliées ou si l'une des deux a déménagé. Le suivi par le CISPD peut également s'interrompre si la situation est prise en main par une autorité compétente (dépôt de plainte effectué, attente d'une décision judiciaire).

Élaborer une stratégie globale de prévention à l'échelle de l'agglomération

Grâce à la diversité de métiers qu'il réunit, le CISPD a un rôle important d'expertise et de propositions d'actions stratégiques à mener pour améliorer la sécurité et la tranquillité de tous.

Le CISPD ne se substitue pas aux pouvoirs de police du maire. Il instaure une collaboration entre tous les maires de l'agglomération, souvent confrontés aux mêmes problématiques, et l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention. Le travail en commun permet d'affiner le diagnostic des problèmes à résoudre et de mettre en place une stratégie collective dans la durée. Chaque participant a des connaissances et un pouvoir d'agir qu'il peut mutualiser avec les autres.

C'est donc en s'appuyant sur un état des lieux des réponses existantes que le CISPD élabore un plan local de prévention de la délinquance : il

recherche des moyens humains et financiers pour impulser de nouvelles initiatives, tout en veillant à ce que les différentes actions s'articulent et se complètent.

Les projets conduits dans le cadre du CISPD doivent donc tenir compte de toutes les actions qui existent déjà au quotidien : actions associatives (travail des éducateurs de rue, des animateurs socioculturels...), actions municipales (police municipale, vidéoprotection...), intercommunales (interventions du CIAS), actions de l'État (interventions des forces de l'ordre, protection judiciaire de la jeunesse...) et du Département (action sociale, protection de l'enfance...).

L'intercommunalité s'intéresse à toutes ces interventions et propose des actions complémentaires, construites collectivement grâce à des groupes de travail créés au sein du CISPD.

Exemple

Actuellement, les membres du CISPD travaillent sur :

- une action de prévention de la délinquance par le sport, qui devrait prendre la forme d'un gala de kick-boxing avec la participation de jeunes et d'adultes du territoire ;
- l'organisation d'une conférence citoyenne sur le vivre-ensemble, la laïcité et les valeurs de la République ;
- l'organisation d'un événement public et participatif sur le thème des violences faites aux femmes (du type « ciné-débat » ou autre) ;
- l'animation d'une campagne de prévention sur les dangers d'Internet ;
- les suites à donner à la « marche exploratoire de femmes » réalisée le 8 mars dernier à la Côte Sainte-Catherine, destinée entre autres à repérer les éventuels endroits sensibles en termes de sécurité.



RENSEIGNEMENTS :

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse – Service Politique de la Ville et Coordination territoriale – 03 29 79 90 85



Olivier Glady,
procureur de
la République

Questions sur le dispositif du CISPD

1. LES ATTENTES À L'ÉGARD DU DISPOSITIF ET SES OBJECTIFS

La justice pénale étant essentiellement réactive en ne pouvant intervenir qu'à l'issue de la commission d'une infraction pénale, le dispositif du CISPD représente la possibilité d'une intervention sociale avant qu'une infraction ne soit commise. Il participe ainsi pleinement d'une

recherche destinée à empêcher le passage à l'acte interdit par la loi pénale.

Cette intervention passe par la détection des situations à risques lorsqu'un certain nombre d'indicateurs sociaux, concernant, par exemple, une famille ou un jeune, présentent les signes d'une dérive vers des conduites transgressives.

La pluralité des intervenants au sein du CISPDP est un gage de réussite du dispositif en permettant une diversité de perception, d'approches et de méthodologie à l'égard d'une situation donnée. En articulant les approches éducatives, sociales et sanitaires,

une situation peut être décryptée sous tous ses aspects et faire ainsi l'objet d'une appréhension globale.

L'élaboration des solutions les plus adaptées au contexte et aux personnes concernées en est évidemment grandement facilitée.

Ce dispositif permet également aux acteurs de la vie sociale de se rencontrer par-delà les cloisonnements trop fréquents des domaines de compétences respectifs. Un processus de concertation est ainsi fréquemment constaté entre les acteurs du dispositif qui en est le cadre d'activation par excellence.

2. LE RÔLE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE DISPOSITIF

Il doit être avant tout un auditeur attentif des situations évoquées parce qu'elles peuvent, dans un avenir à proche ou moyen terme, déboucher sur des événements judiciaires.

Un travail pédagogique d'explication de l'étendue, mais aussi des limites, de l'intervention judiciaire peut également être présenté à l'ensemble des participants du CISPDP. Le dispositif fournit ainsi également l'occasion pour la justice de se faire connaître et de détailler les instruments dont elle dispose pour intervenir. Le CISPDP se présente enfin comme un inspi-

rateur de politiques pénales et/ou d'instruments judiciaires à mettre en place par le procureur de la République pour chercher à répondre aux besoins identifiés.

3. LE BILAN

Il est remarquable de constater que la justice pénale et le dispositif du CISPDP poursuivent en partie le même objectif.

Toutefois, la justice pénale est soumise à des conditions plus strictes pour intervenir, notamment l'existence d'une infraction préalable juridiquement caractérisée – c'est-à-dire comportant suffisamment de preuves contre la personne suspectée. Ce n'est qu'après que ces conditions ont été remplies que le procureur de la République peut proposer – en réalité imposer – à la personne délinquante des stages de sécurité routière, de sensibilisation aux dangers liés à l'usage de stupéfiants, de citoyenneté ou encore des injonctions de soins ou des orientations vers des structures sanitaires et sociales.

De ce point de vue, la justice pénale prévient moins la délinquance, puisqu'elle ne peut intervenir que sur le fondement d'une infraction préalable déjà commise, qu'elle ne cherche à empêcher la réitération d'un délit !

BUDGET 2017 : UN BUDGET POUR L'AVENIR !

Le budget 2017 de la Communauté d'Agglomération a été adopté à une très large majorité lors du Conseil communautaire du 6 avril dernier.

Pour boucler ce budget, nous avons dû, comme l'année précédente, faire des efforts d'économie tous azimuts afin de faire face aux contraintes extérieures toujours aussi fortes, en particulier de l'État qui continue à prélever sur le budget des collectivités locales pour équilibrer son propre budget. En quatre ans, l'État nous aura « prélevé » 2,5 millions d'euros, une somme considérable au regard de nos capacités financières ! Si l'État a ses propres contraintes, il est démagogique de constater que cela se fait sur le dos des collectivités locales et donc de leurs habitants. Ceux-ci attendent de nous des services de proximité de grande qualité comme des infrastructures sportives, des équipements culturels, des services à la population comme l'action sociale, les crèches, l'aide aux plus démunis, le logement des seniors au travers des EHPAD, des foyers logements, un ramassage des ordures ménagères efficace, une distribution d'eau et un assainissement de qualité..., et, pour notre territoire, la généralisation de la fibre qui permettra enfin aux particuliers comme aux entreprises de communiquer dans des conditions satisfaisantes, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement !

Tout cela a évidemment un coût. Malgré les efforts des services et des élus de la Communauté d'Agglomération, nous avons dû, sans gaité de cœur, nous résoudre à augmenter la fiscalité communautaire de 2 %, afin de nous redonner des capacités d'investissements indispensables pour assurer l'avenir et financer dans de bonnes conditions l'arrivée de la fibre sur tout le territoire de l'agglomération.

La taxe d'habitation n'est pas la seule contribution versée par nos concitoyens à la Communauté d'Agglomération. Viennent s'ajouter le coût du ramassage des ordures ménagères ainsi que le coût de l'eau et de l'assainissement. Pour 2017, si l'on additionne ces trois éléments, et sur la base d'une **VALEUR LOCATIVE MOYENNE PAR COMMUNE**, les habitants de 20 communes verront le coût total baisser et 13 communes verront leur coût total légèrement augmenter sans que cela dépasse une augmentation de 20 € par foyer.

Tout cela démontre que la Communauté d'Agglomération est bien gérée. Le fonctionnement est maîtrisé et les efforts budgétaires à réaliser sont uniquement dus aux prélèvements successifs décidés par l'État.

Grâce aux efforts de tous, la Communauté d'Agglomération peut envisager sereinement l'avenir tout en continuant à apporter aux habitants du territoire un service de qualité que beaucoup d'intercommunalités nous envient !



Bernard Delvert,
Vice-Président
à la CA Meuse Grand Sud
en charge des finances

3 820 992 €

Budget principal du CIAS
(coût brut)

dont 1 427 296 € de subvention
versée par l'agglomération
(cette somme est comprise dans
la partie action sociale en supra).

Les multi-accueils (crèches)
qui apparaissent dans le graphique
ont un coût net de 567 583 € dans
le budget principal du CIAS.

1 858 590 €
Action sociale

3 873 200 €
Eau et
assainissement

Eau et assainissement



Tri des déchets

4 957 033 €
Ordures ménagères

548 704 €
Intérêt de la dette

BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD

(Les chiffres sont en brut)

BUDGETS ANNEXES DU CIAS (Centre intercommunal d'action sociale)

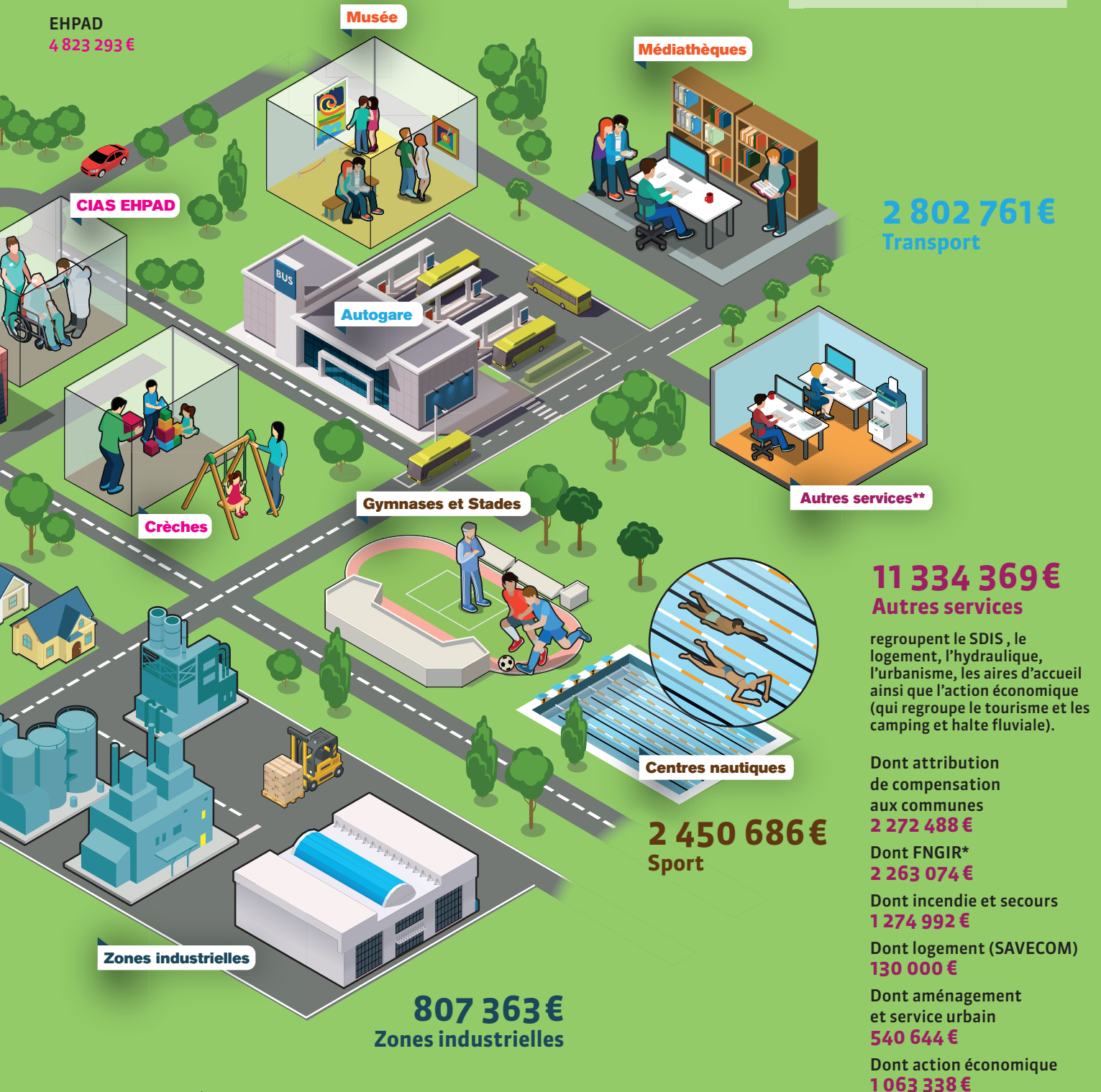
Bar-le-Duc santé
716 810 €

Foyer logements
591 586 €

EHPAD
4 823 293 €

2 296 047 €
Culture

5 514 244 €
Autofinancement



* FNGIR : somme reversée à l'État par la collectivité pour la réforme de la taxe professionnelle.

Ouverture d'une ressourcerie à Bar-le-Duc

Dans le cadre du programme de prévention des déchets qui vise à réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilés, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'est engagée à ouvrir une ressourcerie afin de favoriser le réemploi d'objets destinés à la déchèterie. Celle-ci est située en face de la déchèterie de Bar-le-Duc et son ouverture complète est prévue dès la finalisation des travaux d'aménagement du bâtiment en juillet 2017.

QU'EST UNE RESSOURCERIE ?

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés des objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus l'utilité. Elle est gérée par l'Association meusienne d'information et d'entraide (AMIE) qui assure la récupération, la valorisation et la revente. Ce sont au total 15 emplois d'insertion qui ont été créés pour la gestion de cet équipement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération. L'association aura également en charge la collecte des encombrants à la demande.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RESSOURCERIE



La ressourcerie s'inscrit dans le principe d'économie circulaire qui, au contraire de l'économie linéaire, vise à limiter le gaspillage des ressources naturelles qui impacte l'environnement en favorisant le réemploi des objets, la réparation et le recyclage, tout en créant des emplois locaux.

QUELS TYPES D'OBJETS SONT REVALORISÉS ?

Électroménager, meubles, livres, textiles, vaisselle, décorations. Ces objets seront triés, nettoyés, testés, réparés par les équipes de l'atelier pour leur rendre toute leur valeur, puis seront revendus dans l'espace magasin.



QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DE LA RESSOURCERIE ?



1. Collecte des objets à l'entrée des déchèteries OU dépôt direct à la ressourcerie



3. Vente accessible à tous



Focus : Le verre

Depuis 1974, les Français recyclent les emballages en verre qui sont très présents dans leur quotidien (pots, bocaux et bouteilles). En 2015, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, ce sont 1 014 tonnes de verre qui sont collectées puis recyclées. Depuis quelques années, il est constaté une baisse de tonnage du verre avec encore 3 bouteilles sur 10 qui sont jetées aux ordures ménagères. Déposer ses emballages en verre dans les bornes prévues à cet effet permet :

- de générer jusqu'à 130 € d'économie par tonne recyclée ;
- d'économiser 1,2 tonne de matières premières pour chaque tonne de verre recyclé ;
- d'éviter les accidents de travail aux ripeurs lors du ramassage des ordures ménagères (entaille aux jambes, blessures au visage avec le verre qui éclate dans la benne).

Pour trouver la borne à verre la plus proche de chez vous, contactez le service Ordures ménagères ou allez sur le site Internet meusegrandsud.fr dans l'onglet : vivre > les déchets et vous > mes déchets au quotidien.



Seuls les pots, bocaux et bouteilles en verre sont recyclables. Pensez à ôter les bouchons.

2. Tri - Nettoyage Réparation Relooking



CONTACTS :

Horaires d'ouverture du dépôt :
Horaires d'ouverture du magasin :
est ouvert en même temps que
la déchèterie de Bar-le-Duc.



CONSEILS / ASTUCES :

Comment disposer votre bac roulant ? Afin de faciliter le travail de l'équipe de collecte, il est demandé aux usagers de disposer leur bac de manière visible sur le trottoir et poignée côté chaussée.

Que faire de mon huile de friture ? Il est important de ne pas la vider dans votre évier car l'accumulation de corps gras diminue l'efficacité des stations d'épuration et donc du nettoyage des eaux usées. Vous pouvez apporter vos bidons d'huile alimentaire en déchèterie où elle sera recyclée en biocarburant.

ASSOCIATIONS

Un rêve devenu passion



Sébastien Archetti, président de l'association.

Dès l'adolescence, Sébastien Archetti, Président de l'association Pacific Terre-Neuve, a toujours voulu un chien de race « terre-neuve ». Son rêve devenu réalité, il a créé une association pour réunir tous les passionnés comme lui. Nous avons rencontré ce grand passionné pour évoquer sa passion.

QUELLE EST LA VOCATION DE VOTRE ASSOCIATION ?

C'est une association à but non lucratif, l'adhésion à l'année est de 50 €. Pour financer nos frais (assurances, essences, cordes...), nous organisons des manifestations comme un loto. Nous sommes un groupe de 23 personnes passionnées réunies pour former les personnes et les chiens à intervenir en sauvetage en milieu aquatique.

COMBIEN DE BÉNÉVOLES ÊTES-VOUS ?

Vingt-trois bénévoles et autant de chiens mais certaines personnes ont plus d'un chien. Nous avons à 90 % des chiens de race « terre-neuve », c'est une race adaptée pour intervenir en milieu aquatique, il peut plonger dans une eau à -5°. D'ailleurs, le chien terre-neuve fait partie du langage des marins depuis longtemps. Mais il y a aussi des races landseer, labrador, golden retriever, leonberg, bouvier berinois, berger de Podhale et hovawart.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU TERRE-NEUVE ?

Le poids du chien peut dépasser 70 kg. Il est un sauveteur-né, doté de l'instinct de sauvetage, capable de nager pendant plusieurs heures et de tracter plusieurs tonnes (environ 8 tonnes). Il a en plus un caractère extraordinaire-

ment doux et docile. C'est avec plaisir qu'il s'adonne à l'apprentissage du travail à l'eau et il est toujours partant pour une baignade.

Disponibilité, dévouement, puissance, tendresse : au service de l'homme, sans jamais la moindre agressivité.

EXPLIQUEZ-NOUS COMMENT SE DÉROULENT LES ENTRAÎNEMENTS ?

Nous avons 35 entraînements sur l'année, du mois de mars à mi-novembre, soit à la Ballastière de Contrisson, ou dans la Meuse canalisée à Saint-Mihiel (site du club de kayak), au lac de Madine Heudicourt, etc.

Notre objectif est de former un « binôme », une complicité entre le maître et le chien. La confiance de l'un en l'autre est garante de l'efficacité du binôme. En effet, pour pouvoir non seulement porter assistance mais également se protéger réciproquement, chacun doit savoir lire l'autre quel que soit le milieu.

La formation commence dès 3 mois. Mon chien de 6 mois, Maui, qui pèse plus de 30 kg, va bientôt commencer la formation, il faut environ un ou deux ans de formation. Il sera opérationnel de deux ans jusqu'à son dixième anniversaire, ce qui procure de belles années de complicité et une retraite heureuse au sein de son foyer. Ses missions seront le remorquage de victimes prises de panique, l'as-

sistance aux victimes. Les missions qui lui sont confiées sont à la taille de son gabarit.

LES CONSEILS SI NOUS VOULONS ADOPTER CETTE RACE ?

Il faut savoir que c'est une race qui a un coût onéreux, entre 1 000 et 2 000 €. Avant de se décider, il faut se renseigner, voir de nombreux élevages et parler à des techniciens afin d'éviter les erreurs. Le manque d'information ou le manque de prise de conscience des risques des futurs propriétaires sont autant de causes de déboires. Ne pas oublier que l'animal a une corpulence imposante, il y a un coût financier (aliments, soins vétérinaires...) et surtout la race n'aime pas la solitude, il faut le promener au moins trois fois par jour.

COMMENT DEVENIR BÉNÉVOLE ?

Les personnes nous rejoignent souvent via les réseaux sociaux ou encore lors de foires, etc. Nous avons des bénévoles originaires de la Marne ou bien de Belgique.

VOS PROJETS POUR 2017 ?

Nous allons participer à une rencontre internationale en Suisse à Rolle les 3 et 4 juin, avec les passionnés et surtout des amis qui se retrouvent pour montrer leur travail et échanger sur notre méthode de travail. Mais aussi à une rencontre interclubs dans l'Ain au mois de juillet.

Nous ferons aussi de la surveillance des plages au lac Madine au mois d'août.



CONTACT

Pacific Terre-Neuve
06 36 96 50 83

Facebook

Site Internet :

pacificterreneuve.cmonsite.fr

Horaires d'ouverture

LE CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC pendant la période scolaire :

MARDI

de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45

MERCREDI

de 11h15 à 13h15 et de 14h30 à 19h15

JEUDI

de 17h à 18h45

VENDREDI

de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45

SAMEDI

de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

DIMANCHE

de 9h à 12h45

LE CENTRE AQUATIQUE, PISCINE CENTRE ORNAIN DE LIGNY-EN-BARROIS pendant la période scolaire :

LUNDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h30

LES MARDI ET JEUDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 19h30

MERCREDI

de 14h30 à 19h30

VENDREDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 21h

SAMEDI

de 14h30 à 19h30

DIMANCHE

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

LE MUSÉE BARROIS

Tél. 03 29 76 14 67

Le Musée barrois est ouvert au public **toute l'année, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h** (sauf les 1^{er}/01, 1^{er}/05, 14/07, 15/08, 1^{er}/11 et 25/12).

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

LUNDI fermée

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 17h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h30 à 17h

BIBLIOTHÈQUE LIGNY-EN-BARROIS

Horaires d'été

MARDI

de 16h à 18h

MERCREDI

de 9h à 12h et de 14h à 18h

VENDREDI

de 9h à 12h

SAMEDI

de 9h à 12h

Jours de ramassage des déchets

Veillez toujours sortir vos poubelles la veille du jour de collecte et la veille avant 19h pour les sacs jaunes.

Commune ou secteur	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ligny-en-Barrois	OM			OM + CS	
Tronville-en-Barrois		OM + CS			
Chanteraine			OM + CS		
Givrauval			OM + CS		
Longeaux			OM + CS		
Menaucourt			OM + CS		
Naix-aux-Forges			OM + CS		
Saint-Amand-sur-Ornain			OM + CS		
Velaines			OM + CS		
Guerpont					OM + CS
Salmagne					OM + CS
Silmont					OM + CS
Behonne dans son ensemble	OM + CS				
Naives-Rosières	OM + CS				
Resson	OM + CS				
Rumont	OM + CS				
Vavincourt	OM + CS				
Fédération	OM + CS			OM	
Côte Sainte-Catherine	OM + CS			OM	
Ville-Haute dans son ensemble		OM + CS			OM
Libération		OM + CS			OM
Centre-Ville rive gauche		OM + CS			OM
Centre-Ville rive droite		OM			OM + CS
Marbot		OM			OM + CS
Couchot		OM			OM + CS
Bradfer		OM			OM + CS
Beurey-sur-Saulx			OM + CS		
Chardogne			OM + CS		
Robert-Espagne			OM + CS		
Trémont-sur-Saulx			OM + CS		
Val-d'Ornain			OM + CS		
Combles-en-Barrois			OM + CS		
Fains-Véel				OM + CS	
Longeville-en-Barrois				OM + CS	
Savonnières-devant-Bar				OM + CS	
Loisey	OM + CS				
Culey	OM + CS				
Nant-le-Grand			OM		CS
Nançois-sur-Ornain		CS	OM		
Nantois			OM + CS		
Tannois					OM + CS

OM : ordures ménagères, CS : sacs jaunes.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Ligny-en-Barrois Fermée le lundi

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre

MARDI / MERCREDI de 14h30 à 18h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30

DIMANCHE de 9h à 12h

Bar-le-Duc

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI de 14h30 à 18h30

MARDI / MERCREDI de 9h à 12h et de 14h à 19h

JEUDI de 14h à 19h

VENDREDI / SAMEDI de 9h à 12h et de 14h à 19h

DIMANCHE de 9h à 12h

R festival Renaissances

• B A R - L E - D U C •

20^{eme}
EDITION



30 juin, 1^{er} & 2 juillet 2017

• LES 4 ÉLÉMENTS: NAISSANCES & RENAISSANCE •

www.festivalrennaissances.fr

Design : { K&S STUDIOS } • www.ksstudios.fr

